



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

sécurité des biens et des personnes

Question au Gouvernement n° 1841

Texte de la question

BILAN DE LA SÉCURITÉ À PARIS

M. le président. La parole est à M. Bernard Debré, pour le groupe de l'Union pour un mouvement populaire.

M. Bernard Debré. Monsieur le Premier ministre, il y a un an, les habitants et les commerçants du Trocadéro assistaient à un spectacle de désolation – comme nous avons pu le voir avec Claude Goasguen : vitrines brisées, magasins saccagés, mobilier urbain dévasté. Ces émeutes ont été la conséquence d'une faillite totale de la chaîne de commandement du ministère de l'intérieur, que vous dirigiez à l'époque.

Cela aurait pu servir de leçon, mais aucune conclusion quant aux responsabilités n'a été tirée de cet événement : le préfet de police a été confirmé dans ses fonctions.

Dans une question écrite du 28 mai 2013, renouvelée le 19 novembre, je vous ai demandé de me faire connaître le bilan ainsi que le coût de ces émeutes pour les policiers. Vous n'y avez jamais répondu.

Cette fin de semaine, de nouvelles violences et des interpellations ont eu lieu sur les Champs-Élysées. Ces incidents répétés reflètent votre impuissance à combattre l'insécurité et la violence. Vos annonces, à grand renfort de communication, n'y changeront rien. La réalité est là : les violences contre les personnes augmentent de 5,5 % au premier trimestre 2014 ; les vols à la tire sont monnaie courante à Paris et les cambriolages, dans les villes comme dans les campagnes explosent, avec une hausse de 23 % à Paris.

Votre plan de lutte contre les cambriolages est un échec. Et que dire de votre réforme pénale à venir, devant laquelle les délinquants et les multirécidivistes doivent se frotter les mains ? (*Exclamations sur les bancs du groupe SRC.*) Insécurité, laxisme, tel est le résultat de la politique socialiste depuis deux ans. Monsieur le Premier ministre, la sécurité est l'une des premières libertés. Quand allez-vous inverser la courbe ?

M. le président. La parole est à M. le ministre de l'intérieur.

M. Bernard Cazeneuve, ministre de l'intérieur. Monsieur le député, merci pour cette question, dont je ne sais par quelles données statistiques elle est inspirée, mais qui se veut très polémique sur les résultats obtenus par les forces de sécurité à Paris. Très simplement et très sobrement, je veux vous donner les résultats des actions conduites sous l'autorité du ministre de l'intérieur par les forces de sécurité à Paris. Vous constaterez que les chiffres sont fort différents de ceux que vous venez de citer.

Pour ce qui concerne le plan de lutte contre les cambriolages, lancé par mon prédécesseur en septembre, je souhaite vous indiquer que, alors que les cambriolages ont augmenté de 44 % entre 2007 et 2012, y compris sur le territoire de Paris (*Protestations sur les bancs du groupe UMP*), une première inversion est constatée au

cours du premier trimestre 2014, avec une diminution de 3,6 %. Voilà qui devrait vous rassurer !

Les coups et blessures volontaires sont en baisse de 2,4 %, de même que les homicides et les violences conjugales. Quant aux atteintes aux biens, l'action résolue que nous menons sur le territoire de Paris permet une baisse du nombre de vols à main armée,...

M. David Douillet. Un vrai magicien !

M. Bernard Cazeneuve, ministreavec un taux d'élucidation en hausse de près de 9 points et une diminution significative des vols à l'arraché, de l'ordre de 25 %.

M. Claude Goasguen. Tout va très bien !

M. Bernard Cazeneuve, ministre . Ces chiffres, qui concernent Paris, devraient être de nature à vous rassurer et vous inciter à aller trouver vos inspirations statistiques dans des tableaux plus fiables. (*Applaudissements sur les bancs du groupe SRC.*)

Données clés

Auteur : [M. Bernard Debré](#)

Circonscription : Paris (4^e circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question au Gouvernement

Numéro de la question : 1841

Rubrique : Sécurité publique

Ministère interrogé : Intérieur

Ministère attributaire : Intérieur

Date(s) clé(e)s

Question publiée au JO le : [15 mai 2014](#)

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue dans le journal officiel le [15 mai 2014](#)